



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 avril 2012
(OR. en)**

**Dossier interinstitutionnel:
2011/0249 (NLE)**

**14764/11
ADD 18**

**WTO 329
AMLAT 84
SERVICES 96
COMER 193**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
VII		SECTION VII - MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC		
39		CHAPITRE 39 - MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES		
		I. FORMES PRIMAIRES		
3901		Polymères de l'éthylène, sous formes primaires:		
3901 10		- Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94:		
3901 10 10		- - Polyéthylène linéaire	6,5	0
3901 10 90		- - autre	6,5	0
3901 20		- Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3901 20 10		-- Polyéthylène sous l'une des formes visées à la note 6 point b) du présent chapitre, d'une densité de 0,958 ou plus à 23 °C, contenant: — 50 mg/kg ou moins d'aluminium, — 2 mg/kg ou moins de calcium, — 2 mg/kg ou moins de chrome, — 2 mg/kg ou moins de fer, — 2 mg/kg ou moins de nickel, — 2 mg/kg ou moins de titane, — 8 mg/kg ou moins de vanadium, destiné à la fabrication de polyéthylène chlorosulfoné	exemption	0
3901 20 90		-- autres	6,5	0
3901 30 00		- Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	6,5	0
3901 90		- autres:		
3901 90 10		-- Résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique	exemption	0
3901 90 20		-- Copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids 35 % ou moins de styrène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3901 90 90		- - autres	6,5	0
3902		Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires:		
3902 10 00		- Polypropylène	6,5	0
3902 20 00		- Polyisobutylène	6,5	0
3902 30 00		- Copolymères de propylène	6,5	0
3902 90		- autres:		
3902 90 10		- - Copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids 35 % ou moins de styrène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	exemption	0
3902 90 20		- - Poly(but-1-ène), copolymère de but-1-ène et d'éthylène contenant en poids 10 % ou moins d'éthylène, ou un mélange de poly(but-1-ène), polyéthylène et/ou polypropylène, contenant en poids 10 % ou moins de polyéthylène et/ou 25 % ou moins de polypropylène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3902 90 90		- - autres	6,5	0
3903		Polymères du styrène, sous formes primaires:		
		- Polystyrène:		
3903 11 00		- - expansible	6,5	0
3903 19 00		- - autre	6,5	0
3903 20 00		- Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)	6,5	0
3903 30 00		- Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)	6,5	0
3903 90		- autres:		
3903 90 10		- - Copolymères uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle égal ou supérieur à 175	exemption	0
3903 90 20		- - Polystyrène bromé, contenant en poids 58 % ou plus mais pas plus de 71 % de brome, sous l'une des formes visées à la note 6 point b) de ce chapitre	exemption	0
3903 90 90		- - autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3904		Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires:		
3904 10 00		- Poly(chlorure de vinyle), non mélangé à d'autres substances	6,5	0
		- autre poly(chlorure de vinyle):		
3904 21 00		- - non plastifié	6,5	0
3904 22 00		- - plastifié	6,5	0
3904 30 00		- Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	6,5	0
3904 40 00		- autres copolymères du chlorure de vinyle	6,5	0
3904 50		- Polymères du chlorure de vinylidène:		
3904 50 10		- - Copolymère de chlorure de vinylidène et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre de 4 micromètres ou plus mais n'excédant pas 20 micromètres	exemption	0
3904 50 90		- - autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Polymères fluorés:		
3904 61 00		- - Polytétrafluoroéthylène	6,5	0
3904 69		- - autres:		
3904 69 10		- - - Poly(fluorure de vinyle) sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	exemption	0
3904 69 90		- - - autres	6,5	0
3904 90 00		- autres	6,5	0
3905		Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires:		
		- Poly(acétate de vinyle):		
3905 12 00		- - en dispersion aqueuse	6,5	0
3905 19 00		- - autre	6,5	0
		- Copolymères d'acétate de vinyle:		
3905 21 00		- - en dispersion aqueuse	6,5	0
3905 29 00		- - autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3905 30 00		- Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés	6,5	0
		- autres:		
3905 91 00		- - Copolymères	6,5	0
3905 99		- - autres:		
3905 99 10		- - - Poly(formal de vinyle), sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre, d'un poids moléculaire de 10 000 ou plus mais n'excédant pas 40 000 et contenant en poids: — 9,5 % ou plus mais pas plus de 13 % de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et — 5 % ou plus mais pas plus de 6,5 % de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique	exemption	0
3905 99 90		- - - autres	6,5	0
3906		Polymères acryliques, sous formes primaires:		
3906 10 00		- Poly(méthacrylate de méthyle)	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3906 90		- autres :		
3906 90 10		- - Poly[N-(3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl)acrylamide]	exemption	0
3906 90 20		- - Copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décylméthacrylate, sous forme de solution dans du N, N-diméthylacétamide contenant en poids 55 % ou plus de copolymère	exemption	0
3906 90 30		- - Copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle, contenant en poids 10 % ou plus mais pas plus de 11 % d'acrylate de 2-éthylhexyle	exemption	0
3906 90 40		- - Copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle, modifié au moyen de polybutadièneacrylonitrile (NBR)	exemption	0
3906 90 50		- - Produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères, destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3906 90 60		-- Copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids 50 % ou plus d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice	5	0
3906 90 90		-- autres	6,5	0
3907		Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires:		
3907 10 00		- Polyacétals	6,5	0
3907 20		- autres polyéthers:		
		-- Polyéther-alcools:		
3907 20 11		--- Polyéthylèneglycols	6,5	0
		--- autres:		
3907 20 21		---- d'un indice d'hydroxyle n'excédant pas 100	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3907 20 29		- - - - autres	6,5	0
		- - autres:		
3907 20 91		- - - Copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène	exemption	0
3907 20 99		- - - autres	6,5	0
3907 30 00		- Résines époxydes	6,5	0
3907 40 00		- Polycarbonates	6,5	0
3907 50 00		- Résines alkydes	6,5	0
3907 60		- Poly(éthylène téréphtalate):		
3907 60 20		- - d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	6,5	0
3907 60 80		- - autre	6,5	0
3907 70 00		- Poly(acide lactique)	6,5	0
		- autres polyesters:		
3907 91		- - non saturés:		
3907 91 10		- - - liquides	6,5	0
3907 91 90		- - - autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3907 99		-- autres:		
		--- d'un indice d'hydroxyle n'excédant pas 100:		
3907 99 11		---- Poly(éthylène naphtalène-2,6-dicarboxylate)	exemption	0
3907 99 19		---- autres	6,5	0
		--- autres:		
3907 99 91		---- Poly(éthylènenaphtalène-2,6-dicarboxylate)	exemption	0
3907 99 98		---- autres	6,5	0
3908		Polyamides sous formes primaires:		
3908 10 00		- Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12	6,5	0
3908 90 00		- autres	6,5	0
3909		Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires:		
3909 10 00		- Résines uréiques; résines de thiourée	6,5	0
3909 20 00		- Résines mélaminiques	6,5	0
3909 30 00		- autres résines aminiques	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3909 40 00		- Résines phénoliques	6,5	0
3909 50		- Polyuréthannes:		
3909 50 10		- - Polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-(tert-butylimino)diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N, Ndiméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère	exemption	0
3909 50 90		- - autres	6,5	0
3910 00 00		Silicones sous formes primaires	6,5	0
3911		Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la note 3 du présent chapitre, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:		
3911 10 00		- Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumaroneindène et polyterpènes	6,5	0
3911 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- Produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement:		
3911 90 11		--- Poly(oxy-1,4-phénylènesulfonyl-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneisopropylidène-1,4- phénylène), sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	3,5	0
3911 90 13		--- Poly(thio-1,4-phénylène)	exemption	0
3911 90 19		--- autres	6,5	0
		-- autres:		
3911 90 91		--- Copolymère de p-crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du N, N-diméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère	exemption	0
3911 90 93		--- Copolymères de vinyltoluène et d'alpha-méthylstyrène, hydrogénés	exemption	0
3911 90 99		--- autres	6,5	0
3912		Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Acétates de cellulose:		
3912 11 00		- - non plastifiés	6,5	0
3912 12 00		- - plastifiés	6,5	0
3912 20		- Nitrates de cellulose (y compris les collodions):		
		- - non plastifiés:		
3912 20 11		- - - Collodions et celloïdine	6,5	0
3912 20 19		- - - autres	6	0
3912 20 90		- - plastifiés	6,5	0
		- Éthers de cellulose:		
3912 31 00		- - Carboxyméthylcellulose et ses sels	6,5	0
3912 39		- - autres:		
3912 39 10		- - - Éthylcellulose	6,5	0
3912 39 20		- - - Hydroxypropylcellulose	exemption	0
3912 39 80		- - - autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3912 90		- autres:		
3912 90 10		- - Esters de la cellulose	6,4	0
3912 90 90		- - autres	6,5	0
3913		Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:		
3913 10 00		- Acide alginique, ses sels et ses esters	5	0
3913 90 00		- autres	6,5	0
3914 00 00		Échangeurs d'ions à base de polymères des n ^{os} 3901 à 3913, sous formes primaires	6,5	0
		II. DÉCHETS, ROGNURES ET DÉBRIS; DEMI-PRODUITS; OUVRAGES		
3915		Déchets, rognures et débris de matières plastiques:		
3915 10 00		- de polymères de l'éthylène	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3915 20 00		- de polymères du styrène	6,5	0
3915 30 00		- de polymères du chlorure de vinyle	6,5	0
3915 90		- d'autres matières plastiques:		
		- - en produits de polymérisation d'addition:		
3915 90 11		- - - de polymères du propylène	6,5	0
3915 90 18		- - - autres	6,5	0
3915 90 90		- - autres	6,5	0
3916		Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques:		
3916 10 00		- en polymères de l'éthylène	6,5	0
3916 20		- en polymères du chlorure de vinyle:		
3916 20 10		- - en poly(chlorure de vinyle)	6,5	0
3916 20 90		- - autres	6,5	0
3916 90		- en autres matières plastiques:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement:		
3916 90 11		--- en polyesters	6,5	0
3916 90 13		--- en polyamides	6,5	0
3916 90 15		--- en résines époxydes	6,5	0
3916 90 19		--- autres	6,5	0
		-- en produits de polymérisation d'addition:		
3916 90 51		--- en polymères de propylène	6,5	0
3916 90 59		--- autres	6,5	0
3916 90 90		-- autres	6,5	0
3917		Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques:		
3917 10		- Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques:		
3917 10 10		-- en protéines durcies	5,3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3917 10 90		-- en matières plastiques cellulosiques	6,5	0
		- Tubes et tuyaux rigides:		
3917 21		-- en polymères de l'éthylène:		
3917 21 10		-- - obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	6,5	0
3917 21 90		-- - autres	6,5	0
3917 22		-- en polymères du propylène:		
3917 22 10		-- - obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	6,5	0
3917 22 90		-- - autres	6,5	0
3917 23		-- en polymères du chlorure de vinyle:		
3917 23 10		-- - obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3917 23 90		- - - autres	6,5	0
3917 29		- - en autres matières plastiques:		
		- - - obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés:		
3917 29 12		- - - - en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement	6,5	0
3917 29 15		- - - - en produits de polymérisation d'addition	6,5	0
3917 29 19		- - - - autres	6,5	0
3917 29 90		- - - autres	6,5	0
		- autres tubes et tuyaux:		
3917 31 00		- - Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa	6,5	0
3917 32		- - autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés:		
3917 32 10		---- en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement	6,5	0
		---- en produits de polymérisation d'addition:		
3917 32 31		----- en polymères de l'éthylène	6,5	0
3917 32 35		----- en polymères du chlorure de vinyle	6,5	0
3917 32 39		----- autres	6,5	0
3917 32 51		----- autres	6,5	0
		--- autres:		
3917 32 91		---- Boyaux artificiels	6,5	0
3917 32 99		---- autres	6,5	0
3917 33 00		-- autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3917 39		-- autres:		
		--- obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés:		
3917 39 12		---- en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement	6,5	0
3917 39 15		---- en produits de polymérisation d'addition	6,5	0
3917 39 19		---- autres	6,5	0
3917 39 90		--- autres	6,5	0
3917 40 00		- Accessoires	6,5	0
3918		Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la note 9 du présent chapitre:		
3918 10		- en polymères du chlorure de vinyle:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3918 10 10		-- consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly(chlorure de vinyle)	6,5	0
3918 10 90		-- autres	6,5	0
3918 90 00		- en autres matières plastiques	6,5	0
3919		Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux:		
3919 10		- en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm:		
		-- Bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé:		
3919 10 11		-- - en poly(chlorure de vinyle) plastifié ou en polyéthylène	6,3	0
3919 10 13		-- - en poly(chlorure de vinyle) non plastifié	6,3	0
3919 10 15		-- - en polypropylène	6,3	0
3919 10 19		-- - autres	6,3	0
		-- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement:		
3919 10 31		- - - - en polyesters	6,5	0
3919 10 38		- - - - autres	6,5	0
		- - - en produits de polymérisation d'addition:		
3919 10 61		- - - - en poly(chlorure de vinyle) plastifié ou en polyéthylène	6,5	0
3919 10 69		- - - - autres	6,5	0
3919 10 90		- - - autres	6,5	0
3919 90		- autres:		
3919 90 10		- - ouvrés autrement qu'en surface, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire	6,5	0
		- - autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement:		
3919 90 31		- - - - en polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques ou autres polyesters	6,5	0
3919 90 38		- - - - autres	6,5	0
		- - - en produits de polymérisation d'addition:		
3919 90 61		- - - - en poly(chlorure de vinyle) plastifié ou en polyéthylène	6,5	0
3919 90 69		- - - - autres	6,5	0
3919 90 90		- - - autres	6,5	0
3920		Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières:		
3920 10		- en polymères de l'éthylène:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm:		
		--- en polyéthylène d'une densité:		
		---- inférieure à 0,94:		
3920 10 23		----- Feuille en polyéthylène, d'une épaisseur de 20 micromètres ou plus mais n'excédant pas 40 micromètres, destinée à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés	exemption	0
		----- autres:		
		----- non imprimées:		
3920 10 24		----- Feuilles étirables	6,5	0
3920 10 26		----- autres	6,5	0
3920 10 27		----- imprimées	6,5	0
3920 10 28		---- égale ou supérieure à 0,94	6,5	0
3920 10 40		-- - autres	6,5	0
		-- d'une épaisseur excédant 0,125 mm:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3920 10 81		- - - Pâte à papier synthétique, sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion de 15 % ou moins, contenant, comme agent humidifiant, de poly(alcool vinylique) dissous dans l'eau	exemption	0
3920 10 89		- - - autres	6,5	0
3920 20		- en polymères du propylène:		
		- - d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm:		
3920 20 21		- - - biaxialement orientés	6,5	0
3920 20 29		- - - autres	6,5	0
		- - d'une épaisseur excédant 0,10 mm:		
		- - - Bandes d'une largeur excédant 5 mm mais n'excédant pas 20 mm, des types utilisés pour l'emballage:		
3920 20 71		- - - - Bandes décoratives	6,5	0
3920 20 79		- - - - autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3920 20 90		- - - autres	6,5	0
3920 30 00		- en polymères du styrène	6,5	0
		- en polymères du chlorure de vinyle:		
3920 43		- - contenant en poids au moins 6 % de plastifiants:		
3920 43 10		- - - d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	6,5	0
3920 43 90		- - - d'une épaisseur excédant 1 mm	6,5	0
3920 49		- - autres:		
3920 49 10		- - - d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	6,5	0
3920 49 90		- - - d'une épaisseur excédant 1 mm	6,5	0
		- en polymères acryliques:		
3920 51 00		- - en poly(méthacrylate de méthyle)	6,5	0
3920 59		- - autres:		
3920 59 10		- - - Copolymère d'esters acryliques et méthacryliques, sous forme de film de pellicule d'une épaisseur n'excédant pas 150 micromètres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3920 59 90		- - - autres	6,5	0
		- en polycarbonates, en résines alkydes, en polyesters allyliques ou en autres polyesters:		
3920 61 00		- - en polycarbonates	6,5	0
3920 62		- - en poly(éthylène téréphtalate):		
		- - - d'une épaisseur n'excédant pas 0,35 mm:		
3920 62 11		- - - - Pellicule en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 72 micromètres ou plus mais n'excédant pas 79 micromètres, destinées à la fabrication de disques magnétiques souples	exemption	0
3920 62 13		- - - - Feuilles en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 100 micromètres ou plus mais n'excédant pas 150 micromètres, destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères	exemption	0
3920 62 19		- - - - autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3920 62 90		- - - d'une épaisseur excédant 0,35 mm	6,5	0
3920 63 00		- - en polyesters non saturés	6,5	0
3920 69 00		- - en autres polyesters	6,5	0
		- en cellulose ou en ses dérivés chimiques:		
3920 71		- - en cellulose régénérée:		
3920 71 10		- - - Feuilles, pellicules, bandes ou lames, enroulées ou non, d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	6,5	0
3920 71 90		- - - autres	6,5	0
3920 73		- - en acétate de cellulose:		
3920 73 10		- - - Pellicules en rouleaux ou en bandes, pour la cinématographie ou la photographie	6,3	0
3920 73 50		- - - Feuilles, pellicules, bandes ou lames, enroulées ou non, d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	6,5	0
3920 73 90		- - - autres	6,5	0
3920 79		- - en autres dérivés de la cellulose:		
3920 79 10		- - - en fibre vulcanisée	5,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3920 79 90		- - - autres	6,5	0
		- en autres matières plastiques:		
3920 91 00		- - en poly(butyril de vinyle)	6,1	0
3920 92 00		- - en polyamides	6,5	0
3920 93 00		- - en résines aminiques	6,5	0
3920 94 00		- - en résines phénoliques	6,5	0
3920 99		- - en autres matières plastiques:		
		- - - en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement:		
3920 99 21		- - - - Feuilles ou lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques	exemption	0
3920 99 28		- - - - autres	6,5	0
		- - - en produits de polymérisation d'addition:		
3920 99 51		- - - - Feuilles en poly(fluorure de vinyle)	exemption	0
3920 99 53		- - - - Membrane échangeuse d'ions, en matière plastique fluorée, destinée à être utilisée dans des cellules d'électrolyse chlore-soude	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3920 99 55		- - - - Feuille en poly(alcool vinylique), biaxialement orientée, non enduite, d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm et contenant en poids 97 % ou plus de poly(alcool vinylique)	exemption	0
3920 99 59		- - - - autres	6,5	0
3920 99 90		- - - autres	6,5	0
3921		Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques:		
		- Produits alvéolaires:		
3921 11 00		- - en polymères du styrène	6,5	0
3921 12 00		- - en polymères du chlorure de vinyle	6,5	0
3921 13		- - en polyuréthannes:		
3921 13 10		- - - flexibles	6,5	0
3921 13 90		- - - autres	6,5	0
3921 14 00		- - en cellulose régénérée	6,5	0
3921 19 00		- - en autres matières plastiques	6,5	0
3921 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement:		
		--- en polyesters:		
3921 90 11		---- Feuilles et plaques ondulées	6,5	0
3921 90 19		---- autres	6,5	0
3921 90 30		--- en résines phénoliques	6,5	0
		--- en résines aminiques:		
		---- stratifiées:		
3921 90 41		---- sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces	6,5	0
3921 90 43		---- autres	6,5	0
3921 90 49		---- autres	6,5	0
3921 90 55		-- autres	6,5	0
3921 90 60		-- en produits de polymérisation d'addition	6,5	0
3921 90 90		-- autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3922		Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques:		
3922 10 00		- Baignoires, douches, éviers et lavabos	6,5	0
3922 20 00		- Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	6,5	0
3922 90 00		- autres	6,5	0
3923		Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques:		
3923 10 00		- Boîtes, caisses, casiers et articles similaires	6,5	0
		- Sacs, sachets, pochettes et cornets:		
3923 21 00		- - en polymères de l'éthylène	6,5	0
3923 29		- - en autres matières plastiques:		
3923 29 10		- - - en poly(chlorure de vinyle)	6,5	0
3923 29 90		- - - autres	6,5	0
3923 30		- Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3923 30 10		-- d'une contenance n'excédant pas 2 l	6,5	0
3923 30 90		-- d'une contenance excédant 2 l	6,5	0
3923 40		- Bobines, fusettes, canettes et supports similaires:		
3923 40 10		-- Bobines et supports similaires pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., visés au n° 8523	5,3	0
3923 40 90		-- autres	6,5	0
3923 50		- Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture:		
3923 50 10		-- Capsules de bouchage ou de surbouchage	6,5	0
3923 50 90		-- autres	6,5	0
3923 90		- autres:		
3923 90 10		-- Filets extrudés sous forme tubulaire	6,5	0
3923 90 90		-- autres	6,5	0
3924		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques:		
3924 10 00		- Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3924 90		- autres:		
		- - en cellulose régénérée:		
3924 90 11		- - - Éponges	6,5	0
3924 90 19		- - - autres	6,5	0
3924 90 90		- - autres	6,5	0
3925		Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs:		
3925 10 00		- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l	6,5	0
3925 20 00		- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	6,5	0
3925 30 00		- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	6,5	0
3925 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
3925 90 10		- - Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment	6,5	0
3925 90 20		- - Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques	6,5	0
3925 90 80		- - autres	6,5	0
3926		Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n ^{os} 3901 à 3914:		
3926 10 00		- Articles de bureau et articles scolaires	6,5	0
3926 20 00		- Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)	6,5	0
3926 30 00		- Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	6,5	0
3926 40 00		- Statuettes et autres objets d'ornementation	6,5	0
3926 90		- autres:		
3926 90 50		- - Paniers et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres:		
3926 90 92		--- fabriqués à partir de feuilles	6,5	0
3926 90 97		--- autres	6,5	0
40		CHAPITRE 40 - CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC		
4001		Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes:		
4001 10 00		- Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	exemption	0
		- Caoutchouc naturel sous d'autres formes:		
4001 21 00		-- Feuilles fumées	exemption	0
4001 22 00		-- Caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	exemption	0
4001 29 00		-- autres	exemption	0
4001 30 00		- Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4002		Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes:		
		- Caoutchouc styrène-butadiène (SBR); caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR):		
4002 11 00		-- Latex	exemption	0
4002 19		-- autres:		
4002 19 10		-- - Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en émulsion (E-SBR), en balles	exemption	0
4002 19 20		-- - Copolymères blocs styrène-butadiène-styrène fabriqués par polymérisation en solution (SBS, élastomères thermoplastiques), en granulés, miettes ou en poudres	exemption	0
4002 19 30		-- - Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en solution (S-SBR), en balles	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4002 19 90		- - - autres	exemption	0
4002 20 00		- Caoutchouc butadiène (BR)	exemption	0
		- Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR); caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR):		
4002 31 00		- - Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	exemption	0
4002 39 00		- - autres	exemption	0
		- Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR):		
4002 41 00		- - Latex	exemption	0
4002 49 00		- - autres	exemption	0
		- Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR):		
4002 51 00		- - Latex	exemption	0
4002 59 00		- - autres	exemption	0
4002 60 00		- Caoutchouc isoprène (IR)	exemption	0
4002 70 00		- Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4002 80 00		- Mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position	exemption	0
		- autres :		
4002 91 00		- - Latex	exemption	0
4002 99		- - autres :		
4002 99 10		- - - Produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques	2,9	0
4002 99 90		- - - autres	exemption	0
4003 00 00		Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	exemption	0
4004 00 00		Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	exemption	0
4005		Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes :		
4005 10 00		- Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4005 20 00		- Solutions; dispersions autres que celles du n° 4005 10	exemption	0
		- autres:		
4005 91 00		- - Plaques, feuilles et bandes	exemption	0
4005 99 00		- - autres	exemption	0
4006		Autres formes (baguettes, tubes, profilés, par exemple) et articles (disques, rondelles, par exemple) en caoutchouc non vulcanisé:		
4006 10 00		- Profilés pour le rechapage	exemption	0
4006 90 00		- autres	exemption	0
4007 00 00		Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	3	0
4008		Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci:		
		- en caoutchouc alvéolaire:		
4008 11 00		- - Plaques, feuilles et bandes	3	0
4008 19 00		- - autres	2,9	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- en caoutchouc non alvéolaire:		
4008 21		-- Plaques, feuilles et bandes:		
4008 21 10		-- - Revêtements de sol et tapis de pied	3	0
4008 21 90		-- - autres	3	0
4008 29 00		-- autres	2,9	0
4009		Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple):		
		- non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières:		
4009 11 00		-- sans accessoires	3	0
4009 12 00		-- avec accessoires	3	0
		- renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal:		
4009 21 00		-- sans accessoires	3	0
4009 22 00		-- avec accessoires	3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles:		
4009 31 00		- - sans accessoires	3	0
4009 32 00		- - avec accessoires	3	0
		- renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières:		
4009 41 00		- - sans accessoires	3	0
4009 42 00		- - avec accessoires	3	0
4010		Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé:		
		- Courroies transporteuses:		
4010 11 00		- - renforcées seulement de métal	6,5	0
4010 12 00		- - renforcées seulement de matières textiles	6,5	0
4010 19 00		- - autres	6,5	0
		- Courroies de transmission:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4010 31 00		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	6,5	0
4010 32 00		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	6,5	0
4010 33 00		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	6,5	0
4010 34 00		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4010 35 00		-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrone), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	6,5	0
4010 36 00		-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrone), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	6,5	0
4010 39 00		-- autres	6,5	0
4011		Pneumatiques neufs, en caoutchouc:		
4011 10 00		- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course)	4,5	0
4011 20		- des types utilisés pour autobus ou camions:		
4011 20 10		-- ayant un indice de charge inférieur ou égal à 121	4,5	0
4011 20 90		-- ayant un indice de charge supérieur à 121	4,5	0
4011 30 00		- des types utilisés pour véhicules aériens	4,5	0
4011 40		- des types utilisés pour motocycles:		
4011 40 20		-- pour jantes d'un diamètre n'excédant pas 33 cm	4,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4011 40 80		- - autres	4,5	0
4011 50 00		- des types utilisés pour bicyclettes	4	0
		- autres, à crampons, à chevrons ou similaires:		
4011 61 00		- - des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	4	0
4011 62 00		- - des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm	4	0
4011 63 00		- - des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	4	0
4011 69 00		- - autres	4	0
		- autres:		
4011 92 00		- - des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4011 93 00		-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm	4	0
4011 94 00		-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	4	0
4011 99 00		-- autres	4	0
4012		Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc:		
		- Pneumatiques rechapés:		
4012 11 00		-- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course)	4,5	0
4012 12 00		-- des types utilisés pour autobus ou camions	4,5	0
4012 13 00		-- des types utilisés pour véhicules aériens	4,5	0
4012 19 00		-- autres	4,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4012 20 00		- Pneumatiques usagés	4,5	0
4012 90		- autres:		
4012 90 20		-- Bandages pleins ou creux (mi-pleins)	2,5	0
4012 90 30		-- Bandes de roulement pour pneumatiques	2,5	0
4012 90 90		-- "Flaps"	4	0
4013		Chambres à air, en caoutchouc:		
4013 10		- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course), les autobus ou les camions:		
4013 10 10		-- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course)	4	0
4013 10 90		-- des types utilisés pour les autobus et les camions	4	0
4013 20 00		- des types utilisés pour bicyclettes	4	0
4013 90 00		- autres	4	0
4014		Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4014 10 00		- Préservatifs	exemption	0
4014 90		- autres:		
4014 90 10		- - Tétines, téterelles et articles similaires pour bébés	exemption	0
4014 90 90		- - autres	exemption	0
4015		Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages:		
		- Gants, mitaines et moufles:		
4015 11 00		- - pour chirurgie	2	0
4015 19		- - autres:		
4015 19 10		- - - de ménage	2,7	0
4015 19 90		- - - autres	2,7	0
4015 90 00		- autres	5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4016		Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci:		
4016 10 00		- en caoutchouc alvéolaire	3,5	0
		- autres:		
4016 91 00		-- Revêtements de sol et tapis de pied	2,5	0
4016 92 00		-- Gommages à effacer	2,5	0
4016 93 00		-- Joints	2,5	0
4016 94 00		-- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	2,5	0
4016 95 00		-- autres articles gonflables	2,5	0
4016 99		-- autres:		
4016 99 20		-- - Manchons de dilatation	2,5	0
		-- - autres:		
		---- pour véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705:		
4016 99 52		----- Pièces en caoutchouc-métal	2,5	0
4016 99 58		----- autres	2,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		---- autres:		
4016 99 91		----- Pièces en caoutchouc-métal	2,5	0
4016 99 99		----- autres	2,5	0
4017 00		Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci:		
4017 00 10		- Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris	exemption	0
4017 00 90		- Ouvrages en caoutchouc durci	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
VIII		SECTION VIII - PEAUX, CUIRS, PELLETERIES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX		
41		CHAPITRE 41 - PEAUX (AUTRES QUE LES PELLETERIES) ET CUIRS		
4101		Cuir et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus:		
4101 20		- Cuir et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés:		
4101 20 10		-- frais	exemption	0
4101 20 30		-- salés verts	exemption	0
4101 20 50		-- séchés ou salés secs	exemption	0
4101 20 90		-- autres	exemption	0
4101 50		- Cuir et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg:		
4101 50 10		-- frais	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4101 50 30		-- salés verts	exemption	0
4101 50 50		-- séchés ou salés secs	exemption	0
4101 50 90		-- autres	exemption	0
4101 90 00		- autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	exemption	0
4102		Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la note 1 point c) du présent chapitre:		
4102 10		- lainées:		
4102 10 10		-- d'agneaux	exemption	0
4102 10 90		-- d'autres ovins	exemption	0
		- épilées ou sans laine:		
4102 21 00		-- picklées	exemption	0
4102 29 00		-- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4103		Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les notes 1 point b) ou 1 point c) du présent chapitre:		
4103 20 00		- de reptiles	exemption	0
4103 30 00		- de porcins	exemption	0
4103 90		- autres:		
4103 90 10		- - de caprins	exemption	0
4103 90 90		- - autres	exemption	0
4104		Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés:		
		- à l'état humide (y compris wet-blue):		
4104 11		- - pleine fleur, non refendue; côtés fleur:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4104 11 10		- - - Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²)	exemption	0
		- - - autres:		
		- - - - de bovins (y compris les buffles):		
4104 11 51		- - - - - Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m ²)	exemption	0
4104 11 59		- - - - - autres	exemption	0
4104 11 90		- - - - autres	5,5	0
4104 19		- - autres:		
4104 19 10		- - - Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²)	exemption	0
		- - - autres:		
		- - - - de bovins (y compris les buffles):		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4104 19 51		----- Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m ²)	exemption	0
4104 19 59		----- autres	exemption	0
4104 19 90		----- autres	5,5	0
		- à l'état sec (en croûte):		
4104 41		-- pleine fleur, non refendue; côtés fleur:		
		--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²):		
4104 41 11		---- de vachettes des Indes ("kips"), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	exemption	0
4104 41 19		---- autres	6,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- autres:		
		---- de bovins (y compris les buffles):		
4104 41 51		----- Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m ²)	6,5	0
4104 41 59		----- autres	6,5	0
4104 41 90		----- autres	5,5	0
4104 49		-- autres:		
		--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²):		
4104 49 11		---- de vachettes des Indes ("kips"), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4104 49 19		---- autres	6,5	0
		--- autres:		
		---- de bovins (y compris les buffles):		
4104 49 51		----- Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m ²)	6,5	0
4104 49 59		----- autres	6,5	0
4104 49 90		---- autres	5,5	0
4105		Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées:		
4105 10		- à l'état humide (y compris wet-blue):		
4105 10 10		- - non refendues	2	0
4105 10 90		- - refendues	2	0
4105 30		- à l'état sec (en croûte):		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4105 30 10		-- de métis des Indes, à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	exemption	0
		-- autres:		
4105 30 91		--- non refendues	2	0
4105 30 99		--- refendues	2	0
4106		Cuir et peaux épilés d'autres animaux et peaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés:		
		- de caprins:		
4106 21		-- à l'état humide (y compris wet-blue):		
4106 21 10		--- non refendus	2	0
4106 21 90		--- refendus	2	0
4106 22		-- à l'état sec (en croûte):		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4106 22 10		- - - de chèvres des Indes, à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	exemption	0
4106 22 90		- - - autres	2	0
		- de porcins:		
4106 31		- - à l'état humide (y compris wet-blue):		
4106 31 10		- - - non refendus	2	0
4106 31 90		- - - refendus	2	0
4106 32		- - à l'état sec (en croûte):		
4106 32 10		- - - non refendus	2	0
4106 32 90		- - - refendus	2	0
4106 40		- de reptiles:		
4106 40 10		- - à prêtannage végétal	exemption	0
4106 40 90		- - autres	2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres:		
4106 91 00		-- à l'état humide (y compris wet-blue)	2	0
4106 92 00		-- à l'état sec (en croûte)	2	0
4107		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114:		
		- Cuirs et peaux entiers:		
4107 11		-- pleine fleur, non refendue:		
		--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²):		
4107 11 11		---- Box-calf	6,5	0
4107 11 19		---- autres	6,5	0
4107 11 90		--- autres	6,5	0
4107 12		-- côtés fleur:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²):		
4107 12 11		---- Box-calf	6,5	0
4107 12 19		---- autres	6,5	0
		- - - autres:		
4107 12 91		---- de bovins (y compris les buffles)	5,5	0
4107 12 99		---- d'équidés	6,5	0
4107 19		- - autres:		
4107 19 10		- - - Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²)	6,5	0
4107 19 90		- - - autres	6,5	0
		- autres, y compris les bandes:		
4107 91		- - pleine fleur, non refendue:		
4107 91 10		- - - pour semelles	6,5	0
4107 91 90		- - - autres	6,5	0
4107 92		- - côtés fleur:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4107 92 10		- - - de bovins (y compris les buffles)	5,5	0
4107 92 90		- - - d'équidés	6,5	0
4107 99		- - autres:		
4107 99 10		- - - de bovins (y compris les buffles)	6,5	0
4107 99 90		- - - d'équidés	6,5	0
4112 00 00		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114	3,5	0
4113		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 4114:		
4113 10 00		- de caprins	3,5	0
4113 20 00		- de porcins	2	0
4113 30 00		- de reptiles	2	0
4113 90 00		- autres	2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4114		Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés:		
4114 10		- Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné):		
4114 10 10		- - d'ovins	2,5	0
4114 10 90		- - d'autres animaux	2,5	0
4114 20 00		- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	2,5	0
4115		Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir:		
4115 10 00		- Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées	2,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
41 15 20 00		- Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	exemption	0
42		CHAPITRE 42 - OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX		
4201 00 00		Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières	2,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4202		Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires; sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, portemonnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenants similaires, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier:		
		- Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et mallettes portedocuments, serviettes, cartables et contenants similaires:		
4202 11		- - à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4202 11 10		- - - Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	3	0
4202 11 90		- - - autres	3	0
4202 12		- - à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles:		
		- - - en feuilles de matières plastiques:		
4202 12 11		- - - - Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	9,7	0
4202 12 19		- - - - autres	9,7	0
4202 12 50		- - - en matière plastique moulée	5,2	0
		- - - en autres matières, y compris la fibre vulcanisée:		
4202 12 91		- - - - Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	3,7	0
4202 12 99		- - - - autres	3,7	0
4202 19		- - autres:		
4202 19 10		- - - en aluminium	5,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4202 19 90		- - - en autres matières	3,7	0
		- Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée:		
4202 21 00		- - à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	3	0
4202 22		- - à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles:		
4202 22 10		- - - en feuilles de matières plastiques	9,7	0
4202 22 90		- - - en matières textiles	3,7	0
4202 29 00		- - autres	3,7	0
		- Articles de poche ou de sac à main:		
4202 31 00		- - à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	3	0
4202 32		- - à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4202 32 10		- - - en feuilles de matières plastiques	9,7	0
4202 32 90		- - - en matières textiles	3,7	0
4202 39 00		- - autres	3,7	0
		- autres:		
4202 91		- - à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni:		
4202 91 10		- - - Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	3	0
4202 91 80		- - - autres	3	0
4202 92		- - à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles:		
		- - - en feuilles de matières plastiques:		
4202 92 11		- - - - Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	9,7	0
4202 92 15		- - - - Contenants pour instruments de musique	6,7	0
4202 92 19		- - - - autres	9,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - en matières textiles:		
4202 92 91		- - - - Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	2,7	0
4202 92 98		- - - - autres	2,7	0
4202 99 00		- - autres	3,7	0
4203		Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué:		
4203 10 00		- Vêtements	4	0
		- Gants, mitaines et moufles:		
4203 21 00		- - spécialement conçus pour la pratique de sports	9	0
4203 29		- - autres:		
4203 29 10		- - - de protection pour tous métiers	9	0
		- - - autres:		
4203 29 91		- - - - pour hommes et garçonnet	7	0
4203 29 99		- - - - autres	7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4203 30 00		- Ceintures, ceinturons et baudriers	5	0
4203 40 00		- autres accessoires du vêtement	5	0
4205 00		Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué:		
		- à usages techniques:		
4205 00 11		- - Courroies de transmission ou de transport	2	0
4205 00 19		- - autres	3	0
4205 00 90		- autres	2,5	0
4206 00 00		Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons	1,7	0
43		CHAPITRE 43 - PELLETERIES ET FOURRURES; PELLETERIES FACTICES		
4301		Pelleteries brutes (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleteries), autres que les peaux brutes des n ^{os} 4101, 4102 ou 4103:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4301 10 00		- de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	exemption	0
4301 30 00		- d'agneaux dits "astrakan", "breitschwanz", "caracul", "persianer" ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	exemption	0
4301 60 00		- de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	exemption	0
4301 80		- autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes:		
4301 80 30		- - de murmel	exemption	0
4301 80 50		- - de félidés sauvages	exemption	0
4301 80 70		- - autres	exemption	0
4301 90 00		- Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4302		Pelletteries tannées ou apprêtées (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes), non assemblées ou assemblées (sans adjonction d'autres matières), autres que celles du n° 4303:		
		- Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées:		
4302 11 00		-- de visons	exemption	0
4302 19		-- autres:		
4302 19 10		--- de castors	exemption	0
4302 19 20		--- de rats musqués	exemption	0
4302 19 30		--- de renards	exemption	0
4302 19 35		--- de lapins ou de lièvres	exemption	0
		--- de phoques ou d'otaries:		
4302 19 41		---- de bébés phoques harpés ("à manteau blanc") ou de bébés phoques à capuchon ("à dos bleu")	2,2	0
4302 19 49		---- autres	2,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4302 19 50		- - - de loutres de mer ou de nutries (ragondins)	2,2	0
4302 19 60		- - - de murmel	2,2	0
4302 19 70		- - - de félidés sauvages	2,2	0
		- - - d'ovins:		
4302 19 75		- - - - d'agneaux dits "astrakan", "breitschwanz", "caracul", "persianer" ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet	exemption	0
4302 19 80		- - - - autres	2,2	0
4302 19 95		- - - autres	2,2	0
4302 20 00		- Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	exemption	0
4302 30		- Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés:		
4302 30 10		- - Peaux dites "allongées"	2,7	0
		- - autres:		
4302 30 21		- - - de visons	2,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4302 30 25		- - - de lapins ou de lièvres	2,2	0
4302 30 31		- - - d'agneaux dits "astrakan", "breitschwanz", "caracul", "persianer" ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet	2,2	0
4302 30 41		- - - de rats musqués	2,2	0
4302 30 45		- - - de renards	2,2	0
		- - - de phoques ou d'otaries:		
4302 30 51		- - - - de bébés phoques harpés ("à manteau blanc") ou de bébés phoques à capuchon ("à dos bleu")	2,2	0
4302 30 55		- - - - autres	2,2	0
4302 30 61		- - - de loutres de mer ou de nutries (ragondins)	2,2	0
4302 30 71		- - - de félinés sauvages	2,2	0
4302 30 95		- - - autres	2,2	0
4303		Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelleteries:		
4303 10		- Vêtements et accessoires du vêtement:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4303 10 10		- - en pelleteries de bébés phoques harpés ("à manteau blanc") ou de bébés phoques à capuchon ("à dos bleu")	3,7	0
4303 10 90		- - autres	3,7	0
4303 90 00		- autres	3,7	0
4304 00 00		Pelleteries factices et articles en pelleteries factices	3,2	0
IX		SECTION IX - BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS; LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE; OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE		
44		CHAPITRE 44 - BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS		
4401		Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4401 10 00		- Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires	exemption	0
		- Bois en plaquettes ou en particules:		
4401 21 00		-- Conifères	exemption	0
4401 22 00		-- autres que de conifères	exemption	0
4401 30		- Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires:		
4401 30 10		-- Sciures	exemption	0
4401 30 90		-- autres	exemption	0
4402		Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré:		
4402 10 00		- de bambou	exemption	0
4402 90 00		- autres	exemption	0
4403		Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4403 10 00		- traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation	exemption	0
4403 20		- autres, de conifères:		
		- - d'épicéa de l'espèce <i>Picea abies</i> Karst. ou du sapin pectiné (sapin argenté, sapin des Vosges) (<i>Abies alba</i> Mill.):		
4403 20 11		- - - Grumes de sciage	exemption	0
4403 20 19		- - - autres	exemption	0
		- - de pin de l'espèce <i>Pinus sylvestris</i> L.:		
4403 20 31		- - - Grumes de sciage	exemption	0
4403 20 39		- - - autres	exemption	0
		- - autres:		
4403 20 91		- - - Grumes de sciage	exemption	0
4403 20 99		- - - autres	exemption	0
		- autres, de bois tropicaux visés à la note 1 de sous-positions du présent chapitre:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4403 41 00		-- Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau	exemption	0
4403 49		-- autres:		
4403 49 10		--- Acajou d'Afrique, iroko et sapelli	exemption	0
4403 49 20		--- Okoumé	exemption	0
4403 49 40		--- Sipo	exemption	0
4403 49 95		--- autres	exemption	0
		- autres:		
4403 91		-- de chêne (Quercus spp.):		
4403 91 10		--- Grumes de sciage	exemption	0
4403 91 90		--- autres	exemption	0
4403 92		-- de hêtre (Fagus spp.):		
4403 92 10		--- Grumes de sciage	exemption	0
4403 92 90		--- autres	exemption	0
4403 99		-- autres:		
4403 99 10		--- de peuplier	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4403 99 30		- - - d'eucalyptus	exemption	0
		- - - de bouleau:		
4403 99 51		- - - - Grumes de sciage	exemption	0
4403 99 59		- - - - autres	exemption	0
4403 99 95		- - - autres	exemption	0
4404		Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires:		
4404 10 00		- de conifères	exemption	0
4404 20 00		- autres que de conifères	exemption	0
4405 00 00		Laine (paille) de bois; farine de bois	exemption	0
4406		Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires:		
4406 10 00		- non imprégnées	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4406 90 00		- autres	exemption	0
4407		Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm:		
4407 10		- de conifères:		
4407 10 15		- - poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	exemption	0
		- - autres:		
		- - - rabotés:		
4407 10 31		- - - - d'épicéa de l'espèce <i>Picea abies</i> Karst. ou du sapin pectiné (sapin argenté, sapin des Vosges) (<i>Abies alba</i> Mill.)	exemption	0
4407 10 33		- - - - de pin de l'espèce <i>Pinus sylvestris</i> L.	exemption	0
4407 10 38		- - - - autres	exemption	0
		- - - autres:		
4407 10 91		- - - - d'épicéa de l'espèce <i>Picea abies</i> Karst. ou du sapin pectiné (sapin argenté, sapin des Vosges) (<i>Abies alba</i> Mill.)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4407 10 93		- - - - de pin de l'espèce <i>Pinus sylvestris</i> L.	exemption	0
4407 10 98		- - - - autres	exemption	0
		- de bois tropicaux visés à la note 1 de sous-positions du présent chapitre:		
4407 21		- - Mahogany (<i>Swietenia</i> spp.):		
4407 21 10		- - - poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	0
		- - - autres:		
4407 21 91		- - - - rabotés	2	0
4407 21 99		- - - - autres	exemption	0
4407 22		- - Virola, imbuia et balsa:		
4407 22 10		- - - poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	0
		- - - autres:		
4407 22 91		- - - - rabotés	2	0
4407 22 99		- - - - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4407 25		-- Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau:		
4407 25 10		--- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	0
		--- autres:		
4407 25 30		---- rabotés	2	0
4407 25 50		---- poncés	2,5	0
4407 25 90		---- autres	exemption	0
4407 26		-- White lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan:		
4407 26 10		--- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	0
		--- autres:		
4407 26 30		---- rabotés	2	0
4407 26 50		---- poncés	2,5	0
4407 26 90		---- autres	exemption	0
4407 27		-- Sapelli:		
4407 27 10		--- poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - autres:		
4407 27 91		- - - - rabotés	2	0
4407 27 99		- - - - autres	exemption	0
4407 28		- - Iroko:		
4407 28 10		- - - poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	0
		- - - autres:		
4407 28 91		- - - - rabotés	2	0
4407 28 99		- - - - autres	exemption	0
4407 29		- - autres:		
4407 29 15		- - - collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5	0
		- - - autres:		
		- - - - Acajou d'Afrique, azobé, dibétou, ilomba, je lutong, jongkong, kapur, kempas, keruing, limba, makoré, mansonie, merbau, obeche, okoumé, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, ramin, sipo, teak et tiama:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- rabotés:		
4407 29 20		----- Palissandre de Para, palissandre de Rio et palissandre de Rose	2	0
4407 29 25		----- autres	2	0
4407 29 45		----- poncés	2,5	0
		----- autres:		
4407 29 61		----- Azobé	exemption	0
4407 29 68		----- autres	exemption	0
		---- - autres:		
4407 29 83		---- - rabotés	2	0
4407 29 85		---- - poncés	2,5	0
4407 29 95		---- - autres	exemption	0
		- autres:		
4407 91		-- de chêne (Quercus spp.):		
4407 91 15		--- poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- autres:		
		---- rabotés:		
4407 91 31		----- Lames et frises pour parquets, non assemblées	exemption	0
4407 91 39		----- autres	exemption	0
4407 91 90		----- autres	exemption	0
4407 92 00		-- de hêtre (Fagus spp.)	exemption	0
4407 93		-- d'érable (Acer spp.):		
4407 93 10		--- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	exemption	0
		--- autres:		
4407 93 91		---- poncés	2,5	0
4407 93 99		---- autres	exemption	0
4407 94		-- de cerisier (Prunus spp.):		
4407 94 10		--- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- autres:		
4407 94 91		---- poncés	2,5	0
4407 94 99		---- autres	exemption	0
4407 95		-- de frêne (Fraxinus spp.):		
4407 95 10		--- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	exemption	0
		--- autres:		
4407 95 91		---- poncés	2,5	0
4407 95 99		---- autres	exemption	0
4407 99		-- autres:		
4407 99 20		--- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	exemption	0
		--- autres:		
4407 99 25		---- rabotés	exemption	0
4407 99 40		---- poncés	2,5	0
		---- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4407 99 91		- - - - - de peuplier	exemption	0
4407 99 96		- - - - - de bois tropicaux	exemption	0
4407 99 98		- - - - - autres	exemption	0
4408		Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour bois stratifiés similaires et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm:		
4408 10		- de conifères:		
4408 10 15		- - rabotés; poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	3	0
		- - autres:		
4408 10 91		- - - Planchettes destinées à la fabrication de crayons	exemption	0
		- - - autres:		
4408 10 93		- - - - d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4408 10 99		- - - - d'une épaisseur excédant 1 mm	4	0
		- de bois tropicaux visés à la note 1 de sous-positions du présent chapitre:		
4408 31		- - Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau:		
4408 31 11		- - - collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	4,9	0
		- - - autres:		
4408 31 21		- - - - rabotés	4	0
4408 31 25		- - - - poncés	4,9	0
4408 31 30		- - - - autres	6	0
4408 39		- - autres:		
		- - - Acajou d'Afrique, limba, mahogany (Swietenia spp.), obéché, okoumé, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, sapelli, sipo, virola et white lauan:		
4408 39 15		- - - - poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	4,9	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		---- autres:		
4408 39 21		----- rabotés	4	0
		----- autres:		
4408 39 31		----- d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	6	0
4408 39 35		----- d'une épaisseur excédant 1 mm	6	0
		--- autres:		
4408 39 55		---- rabotés; poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	3	0
		---- autres:		
4408 39 70		---- - Planchettes destinées à la fabrication de crayons	exemption	0
		---- - autres:		
4408 39 85		----- d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	4	0
4408 39 95		----- d'une épaisseur excédant 1 mm	4	0
4408 90		- autres:		
4408 90 15		-- rabotés; poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres:		
4408 90 35		--- Planchettes destinées à la fabrication de crayons	exemption	0
		--- autres:		
4408 90 85		---- d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	4	0
4408 90 95		---- d'une épaisseur excédant 1 mm	4	0
4409		Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout:		
4409 10		- de conifères:		
4409 10 11		-- Baguettes et moulures en bois, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	exemption	0
4409 10 18		-- autres	exemption	0
		- autres que de conifères:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4409 21 00		-- en bambou	exemption	0
4409 29		-- autres:		
4409 29 10		--- Baguettes et moulures en bois, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	exemption	0
		--- autres:		
4409 29 91		---- Lames et frises pour parquets, non assemblées	exemption	0
4409 29 99		---- autres	exemption	0
4410		Panneaux de particules, panneaux dits "oriented strand board" (OSB) et panneaux similaires (par exemple "waferboards"), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques:		
		- en bois:		
4410 11		-- Panneaux de particules:		
4410 11 10		--- bruts ou simplement poncés	7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4410 11 30		- - - recouverts en surface de papier imprégné de mélamine	7	0
4410 11 50		- - - recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matière plastique	7	0
4410 11 90		- - - autres	7	0
4410 12		- - Panneaux dits "oriented strand board" (OSB):		
4410 12 10		- - - bruts ou simplement poncés	7	0
4410 12 90		- - - autres	7	0
4410 19 00		- - autres	7	0
4410 90 00		- autres	7	0
4411		Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques:		
		- Panneaux de fibres à densité moyenne dits "MDF":		
4411 12		- - d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm:		
4411 12 10		- - - non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	0
4411 12 90		- - - autres	7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4411 13		-- d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm:		
4411 13 10		--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	0
4411 13 90		--- autres	7	0
4411 14		-- d'une épaisseur excédant 9 mm:		
4411 14 10		--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	0
4411 14 90		--- autres	7	0
		- autres:		
4411 92		-- d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm ³ :		
4411 92 10		--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	0
4411 92 90		--- autres	7	0
4411 93		-- d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm ³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm ³ :		
4411 93 10		--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	0
4411 93 90		--- autres	7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4411 94		-- d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm ³ :		
4411 94 10		--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	0
4411 94 90		--- autres	7	0
4412		Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires:		
4412 10 00		- en bambou	10	0
		- autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autre que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm:		
4412 31		-- ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la note 1 de souspositions du présent chapitre:		
4412 31 10		--- en acajou d'Afrique, dark red meranti, light red meranti, limba, mahogany (Swietenia spp.), obeche, okoumé, sapelli, sipo, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, virola et white lauan	10	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4412 31 90		- - - autres	7	0
4412 32 00		- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	7	0
4412 39 00		- - autres	7	0
		- autres:		
4412 94		- - à âme panneautée, lattée ou lamellée:		
4412 94 10		- - - ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	10	0
4412 94 90		- - - autres	6	0
4412 99		- - autres:		
4412 99 30		- - - contenant au moins un panneau de particules	6	0
4412 99 70		- - - autres	10	0
4413 00 00		Bois dits "densifiés", en blocs, planches, lames ou profilés	exemption	0
4414 00		Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4414 00 10		- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	2,5	0
4414 00 90		- en autres bois	exemption	0
4415		Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois:		
4415 10		- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles:		
4415 10 10		- - Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires	4	0
4415 10 90		- - Tambours (tourets) pour câbles	3	0
4415 20		- Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes:		
4415 20 20		- - Palettes simples; rehausses de palettes	3	0
4415 20 90		- - autres	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4416 00 00		Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains	exemption	0
4417 00 00		Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois:	exemption	0
4418		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux (shingles et shakes), en bois:		
4418 10		- Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles:		
4418 10 10		-- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3	0
4418 10 50		-- de conifères	3	0
4418 10 90		-- en autres bois	3	0
4418 20		- Portes et leurs cadres, chambranles et seuils:		
4418 20 10		-- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4418 20 50		- - de conifères	exemption	0
4418 20 80		- - en autres bois	exemption	0
4418 40 00		- Coffrages pour le bétonnage	exemption	0
4418 50 00		- Bardeaux (shingles et shakes)	exemption	0
4418 60 00		- Poteaux et poutres	exemption	0
		- Panneaux assemblés pour revêtement de sol:		
4418 71 00		- - pour sols mosaïques	3	0
4418 72 00		- - autres, multicouches	exemption	0
4418 79 00		- - autres	exemption	0
4418 90		- autres:		
4418 90 10		- - en bois lamellés	exemption	0
4418 90 80		- - autres	exemption	0
4419 00		Articles en bois pour la table ou la cuisine:		
4419 00 10		- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4419 00 90		- en autres bois	exemption	0
4420		Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du chapitre 94:		
4420 10		- Statuettes et autres objets d'ornement, en bois:		
4420 10 11		- - en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3	0
4420 10 19		- - en autres bois	exemption	0
4420 90		- autres:		
4420 90 10		- - Bois marquetés et bois incrustés	4	0
		- - autres:		
4420 90 91		- - - en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3	0
4420 90 99		- - - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4421		Autres ouvrages en bois:		
4421 10 00		- Cintres pour vêtements	exemption	0
4421 90		- autres:		
4421 90 91		- - en panneaux de fibres	4	0
4421 90 98		- - autres	exemption	0
45		CHAPITRE 45 - LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE		
4501		Liège naturel brut ou simplement préparé; déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé:		
4501 10 00		- Liège naturel brut ou simplement préparé	exemption	0
4501 90 00		- autres	exemption	0
4502 00 00		Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4503		Ouvrages en liège naturel:		
4503 10		- Bouchons:		
4503 10 10		-- cylindriques	4,7	0
4503 10 90		-- autres	4,7	0
4503 90 00		- autres	4,7	0
4504		Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré:		
4504 10		- Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques:		
		-- Bouchons:		
4504 10 11		-- - pour vins mousseux, même avec rondelles en liège naturel	4,7	0
4504 10 19		-- - autres	4,7	0
		-- autres:		
4504 10 91		-- - avec liant	4,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4504 10 99		- - - autres	4,7	0
4504 90		- autres :		
4504 90 20		- - Bouchons	4,7	0
4504 90 80		- - autres	4,7	0
46		CHAPITRE 46 - OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE		
4601		Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple) :		
		- Nattes, paillassons et claies en matières végétales :		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4601 21		-- en bambou:		
4601 21 10		--- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	0
4601 21 90		--- autres	2,2	0
4601 22		-- en rotin:		
4601 22 10		--- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	0
4601 22 90		--- autres	2,2	0
4601 29		-- autres:		
4601 29 10		--- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	0
4601 29 90		--- autres	2,2	0
		- autres:		
4601 92		-- en bambou:		
4601 92 05		--- Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - autres:		
4601 92 10		- - - - confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	0
4601 92 90		- - - - autres	2,2	0
4601 93		- - en rotin:		
4601 93 05		- - - Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	exemption	0
		- - - autres:		
4601 93 10		- - - - confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	0
4601 93 90		- - - - autres	2,2	0
4601 94		- - en autres matières végétales:		
4601 94 05		- - - Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	exemption	0
		- - - autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4601 94 10		- - - - confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7	0
4601 94 90		- - - - autres	2,2	0
4601 99		- - autres:		
4601 99 05		- - - Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	1,7	0
		- - - autres:		
4601 99 10		- - - - confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	4,7	0
4601 99 90		- - - - autres	2,7	0
4602		Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa:		
		- en matières végétales:		
4602 11 00		- - en bambou	3,7	0
4602 12 00		- - en rotin	3,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4602 19		-- autres:		
4602 19 10		--- Paillons pour bouteilles servant d'emballage ou de protection	1,7	0
		--- autres:		
4602 19 91		---- Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme	3,7	0
4602 19 99		---- autres	3,7	0
4602 90 00		- autres	4,7	0
X		SECTION X - PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS); PAPIER ET SES APPLICATIONS		
47		CHAPITRE 47 - PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS)		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4701 00		Pâtes mécaniques de bois:		
4701 00 10		- Pâtes thermomécaniques de bois	exemption	0
4701 00 90		- autres	exemption	0
4702 00 00		Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	exemption	0
4703		Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre:		
		- écruës:		
4703 11 00		- - de conifères	exemption	0
4703 19 00		- - autres que de conifères	exemption	0
		- mi-blanchies ou blanchies:		
4703 21 00		- - de conifères	exemption	0
4703 29 00		- - autres que de conifères	exemption	0
4704		Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre:		
		- écruës:		
4704 11 00		- - de conifères	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4704 19 00		- - autres que de conifères	exemption	0
		- mi-blanchies ou blanchies :		
4704 21 00		- - de conifères	exemption	0
4704 29 00		- - autres que de conifères	exemption	0
4705 00 00		Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	exemption	0
4706		Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts) ou d'autres matières fibreuses cellulosiques :		
4706 10 00		- Pâtes de linters de coton	exemption	0
4706 20 00		- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	exemption	0
4706 30 00		- autres, de bambou	exemption	0
		- autres :		
4706 91 00		- - mécaniques	exemption	0
4706 92 00		- - chimiques	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4706 93 00		- - mi-chimiques	exemption	0
4707		Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts):		
4707 10 00		- Papiers ou cartons kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés	exemption	0
4707 20 00		- autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	exemption	0
4707 30		- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple):		
4707 30 10		- - vieux numéros et invendus de journaux et revues, annuaires téléphoniques, brochures et imprimés publicitaires	exemption	0
4707 30 90		- - autres	exemption	0
4707 90		- autres, y compris les déchets et rebuts non triés:		
4707 90 10		- - non triés	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4707 90 90		- - triés	exemption	0
48		CHAPITRE 48 - PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE, EN PAPIER OU EN CARTON		
4801 00 00		Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	exemption	0
4802		Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n ^{os} 4801 ou 4803; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main):		
4802 10 00		- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	exemption	0
4802 20 00		- Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4802 40		- Papiers supports pour papiers peints:		
4802 40 10		- - sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres	exemption	0
4802 40 90		- - autres	exemption	0
		- autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres:		
4802 54 00		- - d'un poids au mètre carré inférieur à 40 g	exemption	0
4802 55		- - d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en rouleaux:		
4802 55 15		- - - d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais inférieur à 60 g	exemption	0
4802 55 25		- - - d'un poids au mètre carré de 60 g ou plus mais inférieur à 75 g	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4802 55 30		- - - d'un poids au mètre carré de 75 g ou plus mais inférieur à 80 g	exemption	0
4802 55 90		- - - d'un poids au mètre carré de 80 g ou plus	exemption	0
4802 56		- - d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié:		
4802 56 20		- - - dont un côté mesure 297 mm et l'autre mesure 210 mm (format A 4)	exemption	0
4802 56 80		- - - autres	exemption	0
4802 57 00		- - autres, d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g	exemption	0
4802 58		- - d'un poids au mètre carré excédant 150 g:		
4802 58 10		- - - en rouleaux	exemption	0
4802 58 90		- - - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique:		
4802 61		- - en rouleaux:		
4802 61 15		- - - d'un poids au mètre carré inférieur à 72 g et dont plus de 50 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique	exemption	0
4802 61 80		- - - autres	exemption	0
4802 62 00		- - en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	exemption	0
4802 69 00		- - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4803 00		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles:		
4803 00 10		- Ouate de cellulose	exemption	0
		- Papier crêpe et nappes de fibres de cellulose dites "tissue", d'un poids, par pli, au mètre carré:		
4803 00 31		-- n'excédant pas 25 g	exemption	0
4803 00 39		-- excédant 25 g	exemption	0
4803 00 90		- autres	exemption	0
4804		Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n ^{os} 4802 ou 4803:		
		- Papiers et cartons pour couverture, dits kraftliner:		
4804 11		-- écrus:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude:		
4804 11 11		- - - - d'un poids au mètre carré inférieur à 150 g	exemption	0
4804 11 15		- - - - d'un poids au mètre carré compris entre 150 g inclus et 175 g exclus	exemption	0
4804 11 19		- - - - d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 175 g	exemption	0
4804 11 90		- - - autres	exemption	0
4804 19		- - autres:		
		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude:		
		- - - - composés d'une ou plusieurs couches écruës et d'une couche extérieure blanchie, mi-blanchie ou colorée dans la masse, d'un poids au mètre carré:		
4804 19 11		- - - - - inférieur à 150 g	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4804 19 15		----- compris entre 150 g inclus et 175 g exclus	exemption	0
4804 19 19		----- égal ou supérieur à 175 g	exemption	0
		---- autres, d'un poids au mètre carré:		
4804 19 31		----- inférieur à 150 g	exemption	0
4804 19 38		----- égal ou supérieur à 150 g	exemption	0
4804 19 90		--- autres	exemption	0
		- Papiers kraft pour sacs de grande contenance:		
4804 21		-- écrus:		
4804 21 10		--- dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	exemption	0
4804 21 90		--- autres	exemption	0
4804 29		-- autres:		
4804 29 10		--- dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4804 29 90		- - - autres	exemption	0
		- autres papiers et cartons kraft d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g:		
4804 31		- - écrus:		
		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude:		
4804 31 51		- - - - servant d'isolant pour des usages électrotechniques	exemption	0
4804 31 58		- - - - autres	exemption	0
4804 31 80		- - - autres	exemption	0
4804 39		- - autres:		
		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude:		
4804 39 51		- - - - blanchis uniformément dans la masse	exemption	0
4804 39 58		- - - - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4804 39 80		- - - autres	exemption	0
		- autres papiers et cartons kraft d'un poids au mètre carré compris entre 150 g exclus et 225 g exclus:		
4804 41		- - écrus:		
4804 41 10		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	exemption	0
		- - - autres:		
4804 41 91		- - - - Papiers et cartons, dits saturating kraft	exemption	0
4804 41 99		- - - - autres	exemption	0
4804 42		- - blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique:		
4804 42 10		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4804 42 90		- - - autres	exemption	0
4804 49		- - autres:		
4804 49 10		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	exemption	0
4804 49 90		- - - autres	exemption	0
		- autres papiers et cartons kraft d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 225 g:		
4804 51		- - écrus:		
4804 51 10		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	exemption	0
4804 51 90		- - - autres	exemption	0
4804 52		- - blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4804 52 10		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	exemption	0
4804 52 90		- - - autres	exemption	0
4804 59		- - autres:		
4804 59 10		- - - dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	exemption	0
4804 59 90		- - - autres	exemption	0
4805		Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvrage complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la note 3 du présent chapitre:		
		- Papier pour cannelure:		
4805 11 00		- - Papier mi-chimique pour cannelure	exemption	0
4805 12 00		- - Papier paille pour cannelure	exemption	0
4805 19		- - autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4805 19 10		- - - Wellenstoff	exemption	0
4805 19 90		- - - autres	exemption	0
		- Testliner (fibres récupérées):		
4805 24 00		- - d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	exemption	0
4805 25 00		- - d'un poids au mètre carré excédant 150 g	exemption	0
4805 30		- Papier sulfite d'emballage:		
4805 30 10		- - d'un poids au mètre carré inférieur à 30 g	exemption	0
4805 30 90		- - d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 30 g	exemption	0
4805 40 00		- Papier et carton filtre	exemption	0
4805 50 00		- Papier et carton feutre, papier et carton laineux	exemption	0
		- autres:		
4805 91 00		- - d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	exemption	0
4805 92 00		- - d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	exemption	0
4805 93		- - d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 225 g:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4805 93 20		- - - à base de papiers recyclés	exemption	0
4805 93 80		- - - autres	exemption	0
4806		Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles:		
4806 10 00		- Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	exemption	0
4806 20 00		- Papiers ingraissables (greaseproof)	exemption	0
4806 30 00		- Papiers-calques	exemption	0
4806 40		- Papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides:		
4806 40 10		- - Papier dit "cristal"	exemption	0
4806 40 90		- - autres	exemption	0
4807 00		Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4807 00 30		- à base de papiers recyclés, même recouverts de papier	exemption	0
4807 00 80		- autres	exemption	0
4808		Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 4803:		
4808 10 00		- Papiers et cartons ondulés, même perforés	exemption	0
4808 20 00		- Papiers kraft pour sacs de grande contenance, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	exemption	0
4808 30 00		- autres papiers kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	exemption	0
4808 90 00		- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4809		Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles:		
4809 20		- Papiers dits "autocopiants":		
4809 20 10		- - en rouleaux	exemption	0
4809 20 90		- - en feuilles	exemption	0
4809 90		- autres:		
4809 90 10		- - Papiers carbone et papiers similaires	exemption	0
4809 90 90		- - autres	exemption	0
4810		Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres:		
4810 13		-- en rouleaux:		
4810 13 20		--- Papiers et cartons supports pour papiers et cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles, d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	exemption	0
4810 13 80		--- autres	exemption	0
4810 14		-- en feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4810 14 20		- - - Papiers et cartons supports pour papiers et cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles, d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	exemption	0
4810 14 80		- - - autres	exemption	0
4810 19		- - autres:		
4810 19 10		- - - Papiers et cartons supports pour papiers et cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles, d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	exemption	0
4810 19 90		- - - autres	exemption	0
		- Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4810 22		-- Papier couché léger, dit LWC:		
4810 22 10		--- en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	exemption	0
4810 22 90		--- autres	exemption	0
4810 29		-- autres:		
4810 29 30		--- en rouleaux	exemption	0
4810 29 80		--- autres	exemption	0
		- Papiers et cartons kraft autres que ceux des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques:		
4810 31 00		-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4810 32		-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique d'un poids au mètre carré excédant 150 g:		
4810 32 10		--- couchés ou enduits de kaolin	exemption	0
4810 32 90		--- autres	exemption	0
4810 39 00		-- autres	exemption	0
		- autres papiers et cartons:		
4810 92		-- multicouches:		
4810 92 10		--- dont chaque couche est blanchie	exemption	0
4810 92 30		--- dont une seule couche extérieure est blanchie	exemption	0
4810 92 90		--- autres	exemption	0
4810 99		-- autres:		
4810 99 10		-- - de pâte blanchie, couchés ou enduits de kaolin	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4810 99 30		- - - recouverts de poudre de mica	exemption	0
4810 99 90		- - - autres	exemption	0
4811		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n ^{os} 4803, 4809 ou 4810:		
4811 10 00		- Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	exemption	0
		- Papiers et cartons gommés ou adhésifs:		
4811 41		- - auto-adhésifs:		
4811 41 20		- - - d'une largeur n'excédant pas 10 cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé	exemption	0
4811 41 90		- - - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4811 49 00		- - autres	exemption	0
		- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs):		
4811 51 00		- - blanchis, d'un poids au mètre carré excédant 150 g	exemption	0
4811 59 00		- - autres	exemption	0
4811 60 00		- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol	exemption	0
4811 90 00		- autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	exemption	0
4812 00 00		Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	exemption	0
4813		Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes:		
4813 10 00		- en cahiers ou en tubes	exemption	0
4813 20 00		- en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	exemption	0
4813 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4813 90 10		- - en rouleaux d'une largeur excédant 5 cm mais n'excédant pas 15 cm	exemption	0
4813 90 90		- - autres	exemption	0
4814		Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies:		
4814 10 00		- Papier dit ingrain	exemption	0
4814 20 00		- Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	exemption	0
4814 90		- autres:		
4814 90 10		- - Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués de papier grainé, gaufré, coloré en surface, imprimé de motifs ou autrement décoré en surface, enduits ou recouverts de matière plastique protectrice transparente	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4814 90 80		- - autres	exemption	0
4816		Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 4809), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes:		
4816 20 00		- Papiers dits "autocopiants"	exemption	0
4816 90 00		- autres	exemption	0
4817		Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance:		
4817 10 00		- Enveloppes	exemption	0
4817 20 00		- Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4817 30 00		- Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	exemption	0
4818		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, couches pour bébés, serviettes et tampons hygiéniques, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose:		
4818 10		- Papier hygiénique:		
4818 10 10		- - d'un poids, par pli, au mètre carré n'excédant pas 25 g	exemption	0
4818 10 90		- - d'un poids, par pli, au mètre carré excédant 25 g	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4818 20		- Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains:		
4818 20 10		-- Mouchoirs et serviettes à démaquiller	exemption	0
		-- Essuie-mains:		
4818 20 91		--- en rouleaux	exemption	0
4818 20 99		--- autres	exemption	0
4818 30 00		- Nappes et serviettes de table	exemption	0
4818 40		- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires:		
		-- Serviettes, tampons hygiéniques et articles similaires:		
4818 40 11		--- Serviettes hygiéniques	exemption	0
4818 40 13		--- Tampons hygiéniques	exemption	0
4818 40 19		--- autres	exemption	0
4818 40 90		-- Couches pour bébés et articles hygiéniques similaires	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4818 50 00		- Vêtements et accessoires du vêtement	exemption	0
4818 90		- autres:		
4818 90 10		- - Articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique, non conditionnés pour la vente au détail	exemption	0
4818 90 90		- - autres	exemption	0
4819		Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires:		
4819 10 00		- Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	exemption	0
4819 20 00		- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	exemption	0
4819 30 00		- Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4819 40 00		- autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets	exemption	0
4819 50 00		- autres emballages, y compris les pochettes pour disques	exemption	0
4819 60 00		- Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	exemption	0
4820		Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémoires, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton:		
4820 10		- Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocsmémoires, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4820 10 10		-- Registres, livres comptables et carnets de commandes ou de quittances	exemption	0
4820 10 30		-- Carnets de notes, blocs de papier à lettres et blocs-mémoires	exemption	0
4820 10 50		-- Agendas	exemption	0
4820 10 90		-- autres	exemption	0
4820 20 00		- Cahiers	exemption	0
4820 30 00		- Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	exemption	0
4820 40		- Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone:		
4820 40 10		-- Formulaires dits "en continu"	exemption	0
4820 40 90		-- autres	exemption	0
4820 50 00		- Albums pour échantillonnages ou pour collections	exemption	0
4820 90 00		- autres	exemption	0
4821		Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4821 10		- imprimées:		
4821 10 10		- - auto-adhésives	exemption	0
4821 10 90		- - autres	exemption	0
4821 90		- autres:		
4821 90 10		- - auto-adhésives	exemption	0
4821 90 90		- - autres	exemption	0
4822		Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis:		
4822 10 00		- des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	exemption	0
4822 90 00		- autres	exemption	0
4823		Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose:		
4823 20 00		- Papier et carton-filtre	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4823 40 00		- Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	exemption	0
		- Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton:		
4823 61 00		- - en bambou	exemption	0
4823 69		- - autres:		
4823 69 10		- - - Plateaux, plats et assiettes	exemption	0
4823 69 90		- - - autres	exemption	0
4823 70		- Articles moulés ou pressés en pâte à papier:		
4823 70 10		- - Emballages alvéolaires pour œufs	exemption	0
4823 70 90		- - autres	exemption	0
4823 90		- autres:		
4823 90 40		- - Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques	exemption	0
4823 90 85		- - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
49		CHAPITRE 49 - PRODUITS DE L'ÉDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES MANUSCRITS OU DACTYLOGRAPHIÉS ET PLANS		
4901		Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés:		
4901 10 00		- en feuillets isolés, même pliés	exemption	0
		- autres:		
4901 91 00		- - Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	exemption	0
4901 99 00		- - autres	exemption	0
4902		Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité:		
4902 10 00		- paraissant au moins quatre fois par semaine	exemption	0
4902 90		- autres:		
4902 90 10		- - paraissant une fois par semaine	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4902 90 30		- - paraissant une fois par mois	exemption	0
4902 90 90		- - autres	exemption	0
4903 00 00		Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	exemption	0
4904 00 00		Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	exemption	0
4905		Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés:		
4905 10 00		- Globes	exemption	0
		- autres:		
4905 91 00		- - sous forme de livres ou de brochures	exemption	0
4905 99 00		- - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4906 00 00		Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	exemption	0
4907 00		Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires:		
4907 00 10		- Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues	exemption	0
4907 00 30		- Billets de banque	exemption	0
4907 00 90		- autres	exemption	0
4908		Décalcomanies de tous genres:		
4908 10 00		- Décalcomanies vitrifiables	exemption	0
4908 90 00		- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4909 00		Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications:		
4909 00 10		- Cartes postales imprimées ou illustrées	exemption	0
4909 00 90		- autres	exemption	0
4910 00 00		Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	exemption	0
4911		Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies:		
4911 10		- Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires:		
4911 10 10		- - Catalogues commerciaux	exemption	0
4911 10 90		- - autres	exemption	0
		- autres:		
4911 91 00		- - Images, gravures et photographies	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
4911 99 00		- - autres	exemption	0
XI		SECTION XI - MATIÈRES TEXTILES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES		
50		CHAPITRE 50 - SOIE		
5001 00 00		Cocons de vers à soie propres au dévidage	exemption	0
5002 00 00		Soie grège (non moulinée)	exemption	0
5003 00 00		Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	exemption	0
5004 00		Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail:		
5004 00 10		- écrus, décreués ou blanchis	4	0
5004 00 90		- autres	4	0
5005 00		Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail:		
5005 00 10		- écrus, décreués ou blanchis	2,9	0
5005 00 90		- autres	2,9	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5006 00		Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence):		
5006 00 10		- Fils de soie	5	0
5006 00 90		- Fils de déchets de soie; poil de Messine (crin de Florence)	2,9	0
5007		Tissus de soie ou de déchets de soie:		
5007 10 00		- Tissus de bourrette	3	0
5007 20		- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette:		
		- - Crêpes:		
5007 20 11		- - - écrus, décreués ou blanchis	6,9	0
5007 20 19		- - - autres	6,9	0
		- - Pongés, habutaï, honan, shantung, corah et tissus similaires d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie, de déchets de bourre de soie ou d'autres matières textiles):		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5007 20 21		--- à armure toile, écrus ou simplement décrus	5,3	0
		--- autres:		
5007 20 31		---- à armure toile	7,5	0
5007 20 39		---- autres	7,5	0
		-- autres:		
5007 20 41		--- Tissus clairs (non serrés)	7,2	0
		--- autres:		
5007 20 51		---- écrus, décrus ou blanchis	7,2	0
5007 20 59		---- teints	7,2	0
		---- en fils de diverses couleurs:		
5007 20 61		----- d'une largeur excédant 57 cm mais n'excédant pas 75 cm	7,2	0
5007 20 69		----- autres	7,2	0
5007 20 71		---- imprimés	7,2	0
5007 90		- autres tissus:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5007 90 10		-- écrus, décrus ou blanchis	6,9	0
5007 90 30		-- teints	6,9	0
5007 90 50		-- en fils de diverses couleurs	6,9	0
5007 90 90		-- imprimés	6,9	0
51		CHAPITRE 51 - LAINE, POILS FINS OU GROSSIERS; FILS ET TISSUS DE CRIN		
5101		Laines, non cardées ni peignées:		
		- en suint, y compris les laines lavées à dos:		
5101 11 00		-- Laines de tonte	exemption	0
5101 19 00		-- autres	exemption	0
		- dégraissées, non carbonisées:		
5101 21 00		-- Laines de tonte	exemption	0
5101 29 00		-- autres	exemption	0
5101 30 00		- carbonisées	exemption	0
5102		Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Poils fins:		
5102 11 00		- - de chèvre du Cachemire	exemption	0
5102 19		- - autres:		
5102 19 10		- - - de lapin angora	exemption	0
5102 19 30		- - - d'alpaga, de lama, de vigogne	exemption	0
5102 19 40		- - - de chameau et dromadaire, de yack, de chèvre mohair, de chèvre du Tibet et de chèvres similaires	exemption	0
5102 19 90		- - - d'autres lapins que le lapin angora, de lièvre, de castor, de ragondin et de rat musqué	exemption	0
5102 20 00		- Poils grossiers	exemption	0
5103		Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés:		
5103 10		- Blousses de laine ou de poils fins:		
5103 10 10		- - non carbonisées	exemption	0
5103 10 90		- - carbonisées	exemption	0
5103 20		- autres déchets de laine ou de poils fins:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5103 20 10		-- Déchets de fils	exemption	0
		-- autres:		
5103 20 91		-- - non carbonisés	exemption	0
5103 20 99		-- - carbonisés	exemption	0
5103 30 00		- Déchets de poils grossiers	exemption	0
5104 00 00		Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	exemption	0
5105		Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés (y compris la "laine peignée en vrac"):		
5105 10 00		- Laine cardée	2	0
		- Laine peignée:		
5105 21 00		-- "Laine peignée en vrac"	2	0
5105 29 00		-- autre	2	0
		- Poils fins, cardés ou peignés:		
5105 31 00		-- de chèvre du Cachemire	2	0
5105 39		-- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5105 39 10		- - - cardés	2	0
5105 39 90		- - - peignés	2	0
5105 40 00		- Poils grossiers, cardés ou peignés	2	0
5106		Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail:		
5106 10		- contenant au moins 85 % en poids de laine:		
5106 10 10		- - écrus	3,8	0
5106 10 90		- - autres	3,8	0
5106 20		- contenant moins de 85 % en poids de laine:		
5106 20 10		- - contenant au moins 85 % en poids de laine et de poils fins	3,8	0
		- - autres:		
5106 20 91		- - - écrus	4	0
5106 20 99		- - - autres	4	0
5107		Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail:		
5107 10		- contenant au moins 85 % en poids de laine:		
5107 10 10		- - écrus	3,8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5107 10 90		-- autres	3,8	0
5107 20		- contenant moins de 85 % en poids de laine:		
		-- contenant au moins 85 % en poids de laine et de poils fins:		
5107 20 10		--- écrus	4	0
5107 20 30		--- autres	4	0
		-- autres:		
		--- mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues:		
5107 20 51		---- écrus	4	0
5107 20 59		---- autres	4	0
		--- autrement mélangés:		
5107 20 91		---- écrus	4	0
5107 20 99		---- autres	4	0
5108		Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5108 10		- cardés:		
5108 10 10		-- écrus	3,2	0
5108 10 90		-- autres	3,2	0
5108 20		- peignés:		
5108 20 10		-- écrus	3,2	0
5108 20 90		-- autres	3,2	0
5109		Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail:		
5109 10		- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins:		
5109 10 10		-- en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids excédant 125 g mais n'excédant pas 500 g	3,8	0
5109 10 90		-- autres	5	0
5109 90		- autres:		
5109 90 10		-- en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids excédant 125 g mais n'excédant pas 500 g	5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5109 90 90		-- autres	5	0
5110 00 00		Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail	3,5	0
5111		Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés:		
		- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins:		
5111 11 00		-- d'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	8	0
5111 19		-- autres:		
5111 19 10		-- - d'un poids excédant 300 g/m ² mais n'excédant pas 450 g/m ²	8	0
5111 19 90		-- - d'un poids excédant 450 g/m ²	8	0
5111 20 00		- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	0
5111 30		- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5111 30 10		-- d'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	8	0
5111 30 30		-- d'un poids excédant 300 g/m ² mais n'excédant pas 450 g/m ²	8	0
5111 30 90		-- d'un poids excédant 450 g/m ²	8	0
5111 90		- autres:		
5111 90 10		-- contenant en poids plus de 10 % au total de matières textiles du chapitre 50	7,2	0
		-- autres:		
5111 90 91		-- - d'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	8	0
5111 90 93		-- - d'un poids excédant 300 g/m ² mais n'excédant pas 450 g/m ²	8	0
5111 90 99		-- - d'un poids excédant 450 g/m ²	8	0
5112		Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés:		
		- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5112 11 00		-- d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	8	0
5112 19		-- autres:		
5112 19 10		--- d'un poids excédant 200 g/m ² mais n'excédant pas 375 g/m ²	8	0
5112 19 90		--- d'un poids excédant 375 g/m ²	8	0
5112 20 00		- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	0
5112 30		- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues:		
5112 30 10		-- d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	8	0
5112 30 30		-- d'un poids excédant 200 g/m ² mais n'excédant pas 375 g/m ²	8	0
5112 30 90		-- d'un poids excédant 375 g/m ²	8	0
5112 90		- autres:		
5112 90 10		-- contenant en poids plus de 10 % au total de matières textiles du chapitre 50	7,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres:		
5112 90 91		--- d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	8	0
5112 90 93		--- d'un poids excédant 200 g/m ² mais n'excédant pas 375 g/m ²	8	0
5112 90 99		--- d'un poids excédant 375 g/m ²	8	0
5113 00 00		Tissus de poils grossiers ou de crin	5,3	0
52		CHAPITRE 52 - COTON		
5201 00		Coton, non cardé ni peigné:		
5201 00 10		- hydrophile ou blanchi	exemption	0
5201 00 90		- autre	exemption	0
5202		Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés):		
5202 10 00		- Déchets de fils	exemption	0
		- autres:		
5202 91 00		-- Effilochés	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5202 99 00		- - autres	exemption	0
5203 00 00		Coton, cardé ou peigné	exemption	0
5204		Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail:		
		- non conditionnés pour la vente au détail:		
5204 11 00		- - contenant au moins 85 % en poids de coton	4	0
5204 19 00		- - autres	4	0
5204 20 00		- conditionnés pour la vente au détail	5	0
5205		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail:		
		- Fils simples, en fibres non peignées:		
5205 11 00		- - titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4	0
5205 12 00		- - titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5205 13 00		-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4	0
5205 14 00		-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4	0
5205 15		-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques):		
5205 15 10		-- - titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	4,4	0
5205 15 90		-- - titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	4	0
		- Fils simples, en fibres peignées:		
5205 21 00		-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5205 22 00		-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4	0
5205 23 00		-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4	0
5205 24 00		-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4	0
5205 26 00		-- titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	4	0
5205 27 00		-- titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5205 28 00		-- titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	4	0
		- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées:		
5205 31 00		-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4	0
5205 32 00		-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	4	0
5205 33 00		-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5205 34 00		-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4	0
5205 35 00		-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	4	0
		- Fils retors ou câblés, en fibres peignées:		
5205 41 00		-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4	0
5205 42 00		-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5205 43 00		-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4	0
5205 44 00		-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4	0
5205 46 00		-- titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	4	0
5205 47 00		-- titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5205 48 00		- - titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	4	0
5206		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail:		
		- Fils simples, en fibres non peignées:		
5206 11 00		- - titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4	0
5206 12 00		- - titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4	0
5206 13 00		- - titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5206 14 00		-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4	0
5206 15 00		-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	4	0
		- Fils simples, en fibres peignées:		
5206 21 00		-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4	0
5206 22 00		-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4	0
5206 23 00		-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4	0
5206 24 00		-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5206 25 00		- - titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	4	0
		- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées:		
5206 31 00		- - titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4	0
5206 32 00		- - titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	4	0
5206 33 00		- - titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5206 34 00		-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4	0
5206 35 00		-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	4	0
		- Fils retors ou câblés, en fibres peignées:		
5206 41 00		-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4	0
5206 42 00		-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5206 43 00		-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4	0
5206 44 00		-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4	0
5206 45 00		-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	4	0
5207		Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail:		
5207 10 00		- contenant au moins 85 % en poids de coton	5	0
5207 90 00		- autres	5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5208		Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² :		
		- écrus:		
5208 11		-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² :		
5208 11 10		--- Gaze à pansement	8	0
5208 11 90		--- autres	8	0
5208 12		-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² :		
		--- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² mais n'excédant pas 130 g/m ² , d'une largeur:		
5208 12 16		---- n'excédant pas 165 cm	8	0
5208 12 19		---- excédant 165 cm	8	0
		--- à armure toile, d'un poids excédant 130 g/m ² , d'une largeur:		
5208 12 96		---- n'excédant pas 165 cm	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5208 12 99		- - - - excédant 165 cm	8	0
5208 13 00		- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5208 19 00		- - autres tissus	8	0
		- blanchis:		
5208 21		- - à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² :		
5208 21 10		- - - Gaze à pansement	8	0
5208 21 90		- - - autres	8	0
5208 22		- - à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² :		
		- - - à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² mais n'excédant pas 130 g/m ² , d'une largeur:		
5208 22 16		- - - - n'excédant pas 165 cm	8	0
5208 22 19		- - - - excédant 165 cm	8	0
		- - - à armure toile, d'un poids excédant 130 g/m ² , d'une largeur:		
5208 22 96		- - - - n'excédant pas 165 cm	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5208 22 99		- - - - excédant 165 cm	8	0
5208 23 00		- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5208 29 00		- - autres tissus	8	0
		- teints:		
5208 31 00		- - à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	8	0
5208 32		- - à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² :		
		- - - à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² mais n'excédant pas 130 g/m ² , d'une largeur:		
5208 32 16		- - - - n'excédant pas 165 cm	8	0
5208 32 19		- - - - excédant 165 cm	8	0
		- - - à armure toile, d'un poids excédant 130 g/m ² , d'une largeur:		
5208 32 96		- - - - n'excédant pas 165 cm	8	0
5208 32 99		- - - - excédant 165 cm	8	0
5208 33 00		- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5208 39 00		-- autres tissus	8	0
		- en fils de diverses couleurs:		
5208 41 00		-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	8	0
5208 42 00		-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	8	0
5208 43 00		-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5208 49 00		-- autres tissus	8	0
		- imprimés:		
5208 51 00		-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	8	0
5208 52 00		-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	8	0
5208 59		-- autres tissus:		
5208 59 10		-- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5208 59 90		-- - autres	8	0
5209		Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m ² :		
		- écrus:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5209 11 00		-- à armure toile	8	0
5209 12 00		-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5209 19 00		-- autres tissus	8	0
		- blanchis:		
5209 21 00		-- à armure toile	8	0
5209 22 00		-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5209 29 00		-- autres tissus	8	0
		- teints:		
5209 31 00		-- à armure toile	8	0
5209 32 00		-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5209 39 00		-- autres tissus	8	0
		- en fils de diverses couleurs:		
5209 41 00		-- à armure toile	8	0
5209 42 00		-- Tissus dits "denim"	8	0
5209 43 00		-- autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5209 49 00		-- autres tissus	8	0
		- imprimés:		
5209 51 00		-- à armure toile	8	0
5209 52 00		-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5209 59 00		-- autres tissus	8	0
5210		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² :		
		- écrus:		
5210 11 00		-- à armure toile	8	0
5210 19 00		-- autres tissus	8	0
		- blanchis:		
5210 21 00		-- à armure toile	8	0
5210 29 00		-- autres tissus	8	0
		- teints:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5210 31 00		-- à armure toile	8	0
5210 32 00		-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5210 39 00		-- autres tissus	8	0
		- en fils de diverses couleurs:		
5210 41 00		-- à armure toile	8	0
5210 49 00		-- autres tissus	8	0
		- imprimés:		
5210 51 00		-- à armure toile	8	0
5210 59 00		-- autres tissus	8	0
5211		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ² :		
		- écrus:		
5211 11 00		-- à armure toile	8	0
5211 12 00		-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5211 19 00		-- autres tissus	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5211 20 00		- blanchis	8	0
		- teints:		
5211 31 00		-- à armure toile	8	0
5211 32 00		-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5211 39 00		-- autres tissus	8	0
		- en fils de diverses couleurs:		
5211 41 00		-- à armure toile	8	0
5211 42 00		-- Tissus dits "denim"	8	0
5211 43 00		-- autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0
5211 49		-- autres tissus:		
5211 49 10		-- - Tissus Jacquard	8	0
5211 49 90		-- - autres	8	0
		- imprimés:		
5211 51 00		-- à armure toile	8	0
5211 52 00		-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5211 59 00		-- autres tissus	8	0
5212		Autres tissus de coton:		
		- d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² :		
5212 11		-- écrus:		
5212 11 10		-- - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0
5212 11 90		-- - autrement mélangés	8	0
5212 12		-- blanchis:		
5212 12 10		-- - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0
5212 12 90		-- - autrement mélangés	8	0
5212 13		-- teints:		
5212 13 10		-- - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0
5212 13 90		-- - autrement mélangés	8	0
5212 14		-- en fils de diverses couleurs:		
5212 14 10		-- - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0
5212 14 90		-- - autrement mélangés	8	0
5212 15		-- imprimés:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5212 15 10		- - - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0
5212 15 90		- - - autrement mélangés	8	0
		- d'un poids excédant 200 g/m ² :		
5212 21		- - écrus:		
5212 21 10		- - - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0
5212 21 90		- - - autrement mélangés	8	0
5212 22		- - blanchis:		
5212 22 10		- - - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0
5212 22 90		- - - autrement mélangés	8	0
5212 23		- - teints:		
5212 23 10		- - - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0
5212 23 90		- - - autrement mélangés	8	0
5212 24		- - en fils de diverses couleurs:		
5212 24 10		- - - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5212 24 90		- - - autrement mélangés	8	0
5212 25		- - imprimés:		
5212 25 10		- - - mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8	0
5212 25 90		- - - autrement mélangés	8	0
53		CHAPITRE 53 - AUTRES FIBRES TEXTILES VÉGÉTALES; FILS DE PAPIER ET TISSUS DE FILS DE PAPIER		
5301		Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés):		
5301 10 00		- Lin brut ou roui	exemption	0
		- Lin brisé, teillé, peigné ou autrement travaillé, mais non filé:		
5301 21 00		- - brisé ou teillé	exemption	0
5301 29 00		- - autre	exemption	0
5301 30		- Étoupes et déchets de lin:		
5301 30 10		- - Étoupes	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5301 30 90		- - Déchets de lin	exemption	0
5302		Chanvre (<i>Cannabis sativa</i> L.) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés):		
5302 10 00		- Chanvre brut ou roui	exemption	0
5302 90 00		- autres	exemption	0
5303		Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés):		
5303 10 00		- Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	exemption	0
5303 90 00		- autres	exemption	0
5305 00 00		Coco, abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5306		Fils de lin:		
5306 10		- simples:		
		- - non conditionnés pour la vente au détail:		
5306 10 10		- - - titrant 833,3 décitex ou plus (n'excédant pas 12 numéros métriques)	4	0
5306 10 30		- - - titrant moins de 833,3 décitex mais pas moins de 277,8 décitex (excédant 12 numéros métriques mais n'excédant pas 36 numéros métriques)	4	0
5306 10 50		- - - titrant moins de 277,8 décitex (excédant 36 numéros métriques)	3,8	0
5306 10 90		- - conditionnés pour la vente au détail	5	0
5306 20		- retors ou câblés:		
5306 20 10		- - non conditionnés pour la vente au détail	4	0
5306 20 90		- - conditionnés pour la vente au détail	5	0
5307		Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5307 10		- simples:		
5307 10 10		- - titrant 1 000 décitex ou moins (10 numéros métriques ou plus)	exemption	0
5307 10 90		- - titrant plus de 1 000 décitex (moins de 10 numéros métriques)	exemption	0
5307 20 00		- retors ou câblés	exemption	0
5308		Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier:		
5308 10 00		- Fils de coco	exemption	0
5308 20		- Fils de chanvre:		
5308 20 10		- - non conditionnés pour la vente au détail	3	0
5308 20 90		- - conditionnés pour la vente au détail	4,9	0
5308 90		- autres:		
		- - Fils de ramie:		
5308 90 12		- - - titrant 277,8 décitex ou plus (n'excédant pas 36 numéros métriques)	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5308 90 19		- - - titrant moins de 277,8 décitex (excédant 36 numéros métriques)	3,8	0
5308 90 50		- - Fils de papier	4	0
5308 90 90		- - autres	3,8	0
5309		Tissus de lin:		
		- contenant au moins 85 % en poids de lin:		
5309 11		- - écrus ou blanchis:		
5309 11 10		- - - écrus	8	0
5309 11 90		- - - b blanchis	8	0
5309 19 00		- - autres	8	0
		- contenant moins de 85 % en poids de lin:		
5309 21		- - écrus ou blanchis:		
5309 21 10		- - - écrus	8	0
5309 21 90		- - - b blanchis	8	0
5309 29 00		- - autres	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
5310		Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303:		
5310 10		- écrus:		
5310 10 10		- - d'une largeur n'excédant pas 150 cm	4	0
5310 10 90		- - d'une largeur excédant 150 cm	4	0
5310 90 00		- autres	4	0
5311 00		Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier:		
5311 00 10		- Tissus de ramie	8	0
5311 00 90		- autres	5,8	0